

**LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INC. /
LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.**

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 mars 2021

LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INC. / LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 mars 2021

	<u>Page</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats et de l'actif net	2
État de la situation financière	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes	5-7



P.O. Box 817
4 Cornwallis Street
Kentville, NS B4N 4H8

Incorporated partners
Forse Investments Limited
Crosby Smith Holdings Limited

(902) 678-1125 Fax (902) 678-1060
www.kentandduffett.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INC. / LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Landscape of Grand Pré Inc. / le Paysage de Grand-Pré inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne jugé nécessaire pour la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Formulation de l'opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Landscape of Grand Pré Inc. / le Paysage de Grand-Pré inc. au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Kentville, Nouvelle-Écosse
25 août 2021

Comptables professionnels agréés

**LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INC. /
LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.**

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus		
Aide financière provenant de la fiducie de financement du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de Grand-Pré	118 500	177 500
Autre	3 607	-
Subvention de l'APECA	24 097	-
Subvention de la municipalité du comté de Kings	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>
	<u>171 204</u>	<u>202 500</u>
Dépenses		
Amortissement	23 975	23 977
Dépenses du conseil	2 191	9 817
Communications et commercialisation	13 654	19 695
Dépenses de fonctionnement générales	26 495	23 915
Dépenses relatives au personnel	85 420	95 019
Projets stratégiques et techniques	34 750	-
Services de soutien	<u>12 172</u>	<u>15 894</u>
	<u>198 657</u>	<u>188 317</u>
	<u>(27 453)</u>	<u>14 183</u>
Autres recettes (dépenses)		
Contributions d'autres organismes	<u>-</u>	<u>847</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	<u>27 453 \$</u>	<u>15 030 \$</u>
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	113 095	98 065
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	<u>(27 453)</u>	<u>15 030</u>
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	<u>85 642</u>	<u>113 095</u>

**LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INC. /
LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF		
Trésorerie	69 528	59 261
Comptes débiteurs	24 102	5 000
TVH recouvrable	<u>16 498</u>	<u>11 148</u>
	110 128	75 409
Biens et matériel (immobilisations corporelles)	<u>23 422</u>	<u>47 397</u>
	<u>133 550</u>	<u>122 806</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs	45 804	7 598
Retenues à la source exigibles	<u>2 104</u>	<u>2 113</u>
	<u>47 908</u>	<u>9 711</u>
AVOIR DES MEMBRES (note 2)		
Actif net	<u>85 642</u>	<u>113 095</u>
	<u>133 550 \$</u>	<u>122 806</u>

Approuvé au nom du Conseil

_____ Administratrice

_____ Administrateur

**LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INC. /
LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents des recettes par rapport aux dépenses	27 453	15 030
Amortissement des biens et du matériel	<u>23 975</u> (3 478)	<u>23 977</u> 39 007
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(19 102)	(5 000)
TVH recouvrable	(5 350)	(4 765)
Comptes créditeurs	<u>38 197</u>	<u>(43 472)</u>
	<u>10 267</u>	<u>(14 230)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de biens et de matériel	<u>-</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION NETTE DE TRÉSORERIE DURANT L'EXERCICE	10 267	(14 230)
POSITION DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	<u>59 261</u>	<u>73 491</u>
POSITION DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	<u>69 528</u>	<u>59 261</u>

LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INC. / LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INCORPORATED / LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.

Landscape of Grand Pré Incorporated / le Paysage de Grand-Pré inc. est une corporation privée constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Ses objectifs sont de simplifier une approche de gestion coordonnée des organismes responsables de la conservation, de la protection et de la promotion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de Grand-Pré (le « site »); la corporation assure l'orientation stratégique de la gestion et de la conservation du patrimoine archéologique et de la valeur universelle exceptionnelle du site.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la partie III du Manuel des comptables professionnels agréés (CPA). Sont énoncées ci-dessous les politiques considérées comme étant plus particulièrement importantes pour la corporation Landscape of Grand Pré Incorporated / le Paysage de Grand-Pré inc.

a) Espèces et quasi-espèces

Il s'agit de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspondant aux soldes bancaires.

b) Impôt sur le revenu

La corporation Landscape of Grand Pré Incorporated / le Paysage de Grand-Pré inc. est exemptée du paiement de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

c) Comptabilisation des revenus

La corporation Landscape of Grand Pré Incorporated / le Paysage de Grand-Pré inc. constate les revenus lorsqu'ils sont acquis et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

d) Apports de services

Des bénévoles offrent du temps à la corporation pour lui permettre d'exercer ses activités. En raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

e) Biens et matériel (immobilisations corporelles)

L'actif constitué de biens et de matériel est inscrit au coût et est amorti annuellement aux taux suivants :

Signalisation	5 ans (selon la méthode linéaire)
Monuments et points de repère	4 ans (selon la méthode linéaire)
Mobilier et matériel	8 ans (selon la méthode linéaire)
Articles de moins de 500 \$ (au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées)	

f) Recours à l'estimation

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la communication des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période présentée. De telles estimations tiennent compte de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INC. / LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

2. AVOIR DES MEMBRES

Comme la corporation Landscape of Grand Pré Incorporated / le Paysage de Grand-Pré inc. est régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, il n'y a pas d'actionnaires, mais plutôt des membres. La corporation a deux catégories de membres, les votants (catégorie A) et les non-votants (catégorie B). Tels sont les membres :

Catégorie A

Première Nation de Glooscap
Grand Pré and Area Community Association (association communautaire de la région de Grand-Pré)
Grand Pre Marsh Body (organisme assurant la gestion des marais)
Municipalité du comté de Kings
Parcs Canada
Société Nationale de l'Acadie
Société Promotion Grand-Pré

Catégorie B

Province de la Nouvelle-Écosse

La durée du mandat de chaque membre, d'une année, est renouvelée conformément aux politiques établies.

3. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé la création d'une fiducie éventuelle de 2,5 millions de dollars pour contribuer à la préservation et à l'interprétation du Paysage de Grand-Pré, lors de son inscription comme site du patrimoine mondial. Une fois le Paysage inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 30 juin 2012, le gouvernement provincial a tenu son engagement en créant la fiducie de financement du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de Grand-Pré.

Un acte de fiducie entre la province de Nouvelle-Écosse et les trois fiduciaires (Peter Herbin, Marie-Paule LaForge et Robert Palmeter) a été signé le 5 novembre 2012, avec l'objectif suivant :

- a) Assurer la protection, l'utilisation communautaire et agricole continue et l'appréciation du site;
- b) Enrichir la destination touristique existante en faisant la promotion d'une grande reconnaissance, de l'appréciation et de la compréhension des valeurs représentées par le site;
- c) Répandre un fort esprit de fierté communautaire et de dévouement envers la protection, l'interprétation et la promotion du site;
- d) Favoriser, par l'entremise de partenariats, l'accroissement des possibilités sur les plans économique, touristique et agricole pour le site;
- e) Veiller à la viabilité à long terme de l'intendance du site.

Les fiduciaires ont investi les fonds avec diligence et apporté un soutien financier au bénéficiaire. Jusqu'en 2016, il s'agissait de la Société du Paysage de Grand-Pré. Une entente de modification a été signée le 10 juin 2016, faisant de Landscape of Grand Pré Incorporated / le Paysage de Grand-Pré inc. le seul bénéficiaire de la fiducie de financement. La fiducie détient actuellement environ 80 % de sa valeur initiale. L'acte de fiducie précise qu'il sera résilié le 30 novembre 2022, ou 90 jours après la date à laquelle tous les biens de la fiducie auront été dépensés. L'article 17 de l'acte de fiducie énonce en outre que :

« Si, à la date d'expiration de la fiducie, il est prévu qu'il reste des biens de la fiducie, les fiduciaires devront, immédiatement avant cette résiliation, transférer ou verser les fonds résiduels au bénéficiaire. »

**LANDSCAPE OF GRAND PRÉ INC. /
LE PAYSAGE DE GRAND-PRÉ INC.**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

4. BIENS ET MATÉRIEL (immobilisations corporelles)

2021

	Coût	Amortissement accumulé	Montant net
Matériel informatique	2 071	1 449	622
Signalisation (écriteaux et affichage)	114 000	91 200	22 800
Mobilier et accessoires	3 050	3 050	-
	119 121	95 699	23 422

2020

	Coût	Amortissement accumulé	Montant net
Matériel informatique	2 071	1 035	1 036
Signalisation (écriteaux et affichage)	114 000	68 400	45 600
Mobilier et accessoires	3 050	2 289	761
	119 121	71 724	47 397